



AVIS DE PUBLICITÉ

en vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

Référence de la publicité - n° DADT-2023-005

Objet de la publicité	Mise à disposition d'emplacements pour la vente ambulante durant les rencontres sportives au stade du Bourg
Commune	SAINTE-ANNE
Secteur	Rue du stade
Emplacements proposés	<ul style="list-style-type: none">• 10 Emplacements :<ul style="list-style-type: none">❖ 2 emplacements pour les camions ambulants❖ 8 emplacement pour les marchands sans véhicule (Annexe 1)
Durée du titre d'occupation	Selon le planning TRIMESTRIEL des rencontres sportives 2024 (annexe 2)
Montant de la redevance	<ul style="list-style-type: none">• 50 euros par jour Marchands avec véhicule• 40 euros par jour Marchands sans véhicule
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none">❖ Présentation et esthétique du stand 20%❖ Qualités et originalité des produits vendus 25%❖ Moteur silencieux 20%❖ Equipements éco responsables, respectueux de l'environnement 20%❖ Gestion autonome des déchets 15%

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer à la mairie de Sainte-Anne place Schoelcher - 97180 SAINTE-ANNE ou par mail à l'adresse : service.courrier@ville-sainteanne.fr, **avant le jeudi 21 Décembre 2023 à 12h30** un dossier constitué des pièces suivantes :

Pour les camions ambulants

- ❖ Courrier de présentation de l'activité et des produits proposés
- ❖ Carte grise, assurance et contrôle technique du véhicule
- ❖ Extrait de Kbis, carte de commerçant ambulant
- ❖ Assurance professionnelle
- ❖ Justificatif de domicile et d'identité
- ❖ Attestation de conformité en gaz et en électricité
- ❖ Licence pour débit de boissons
- ❖ Déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origines animales

Pour les marchands sans véhicule

- ❖ Courrier de présentation de l'activité et des produits proposés
- ❖ Extrait de Kbis
- ❖ Justificatif de domicile et d'identité
- ❖ Carte de commerçant ambulant
- ❖ Assurance professionnelle

Pour toute information complémentaire contactez : **La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire - Mail : dadt@ville-sainteanne.fr - Téléphone : 05.90.85.59.95**

Annexe 1 – Calendrier des rencontres sportives au Stade du Bourg (Saison 2023)



Emplacements n° A et B : Camions ambulants



Emplacements n° C,D,E,F,G,H,I,J : Marchands ambulants sans véhicule

Annexe 2 - Calendrier des rencontres sportives au Stade du Bourg (Saison 2024)

Calendriers Des Rencontres Sportives 2024

JANVIER 2024	Date	Heure	Equipe
	12/01/2024	20h30	Siroco - Sporting
	13/01/2024	20h00	Gosier- Cambrefort
	19/01/2024	20H30	Gosier - SS
	20/01/2024	15H30	Juventus - Gauloise
	21/01/2024	15H30	JEFC - Phare
	27/01/2024	15h30	AJ Saint Félix -FC Saint François

FEVRIER 2024	Date	Heure	Equipe
	03/02/2024	15h30	Juventus - JEFC
	28/02/2024	20H30	JEFC - CSM
	24/02/2024	20H00	Juventus - CSM
	04/02/2024	15h30	Crénage - Rapid
	02/02/2024	20H30	Gosier - Etoile
	23/02/2024	20h30	Gosier - Amical

MARS 2024	Date	Heure	Equipe
	02/03/2024	16H00	JEFC - SPORTING
	16/03/2024	20H00	Gosier - Phare
	23/03/2024	16h00	JEFC - Cambrefort
	15/03/2024	20h30	Dragon - Club Sport